

Philosophie juridique du journalisme

La liberté d'expression journalistique en Europe et en Amérique du Nord

P. Mbongo (sous la direction de)

Cet ouvrage, qui réunit les contributions



d'universitaires et avocats français et européens, se donne pour ambition de « formaliser l'originalité statutaire du discours journalistique au sein de la liberté d'expres-

sion ». « Rien n'est moins aisé (que cet exercice), précise Pascal Mbongo, compte tenu de l'inscription des pratiques journalistiques dans des cultures nationales; de la structuration de ces pratiques par des représentations professionnelles; de la diversité de leurs supports formels (presse, audiovisuel, internet), de leurs objets (politique, économie, sport, mondanités, people, etc.) et de la singularité de certaines conceptions narratives (Gonzo Journalism, Narrative Journalism, New Journalism, etc.). C'est avisé de ces considérations que ce volume s'attache à rendre compte de la fabrique juridique de la liberté d'expression journalistique, à l'aune de la tension entre la préséance des juges dans l'État de droit et la centralité du journalisme dans la démocratie ».

Mare & Martin, 358 pages, 25 euros